



FCV·VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Union des Villes Valaisannes
Vereinigung der Walliser Städte

Communiqué de presse

Sion, le 8 mai 2017

Révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LAcT)

Pourquoi la Fédération des Communes Valaisannes et l'Union des Villes Valaisannes s'engagent pour le oui le 21 mai 2017

Le comité de la Fédération des Communes Valaisannes (FCV) et l'Union des Villes Valaisannes ont décidé de s'engager avec force pour un oui clair et net à cette nouvelle loi. *«Nous nous engageons avec force dans cette campagne pour que les citoyens valaisans acceptent cette loi. Pas par gaieté de cœur ou par joie. Mais simplement parce que c'est la moins mauvaise solution. Nous devons tout faire pour éviter le vide juridique et des sanctions insupportables de la part de la Confédération si nous n'appliquons pas la loi. Le pire des scénarios c'est clairement de faire croire aux citoyens que l'on peut refuser cette loi sans qu'il y ait de graves conséquences»*, indique Stéphane Pont, président sortant de la FCV.

Les arguments forts pour un oui à cette votation importante sont les suivants :

- La nouvelle LAT fédérale est déjà entrée en force. Le 21 mai 2017, il ne s'agit donc pas de revoter une 2^{ème} fois sur la LAT, mais bien sur le projet de loi cantonale d'application.
- Les cantons doivent adopter leur loi et leur plan directeur d'ici au 1^{er} mai 2019. Le temps presse car la Confédération ne se prononcera que si le plan directeur cantonal et la loi sont en vigueur. Dans le cas contraire, des sanctions seront prises. Avec notamment de lourdes conséquences en termes économiques (de 1,3 à 3,8 milliards de francs de pertes sur 10 ans) et surtout une insécurité juridique néfaste pour les investisseurs.
- Selon la Confédération, le Valais doit dézoner plus de 2000 hectares. Avec la stratégie du canton du Valais, les dézonages seront réduits de 50%, soit environ 1000 hectares.
- La loi cantonale est bien plus favorable que la LAT pour les communes ayant trop de réserves et devant dézoner, car elle permet de garder des terrains répondant aux besoins des communes jusqu'à 30 ans, et non pas 15 ans comme prévue dans la loi fédérale.

Concrètement, la FCV et l'Union des Villes Valaisannes encouragent les citoyennes et les citoyens valaisans à accepter la LAT cantonale soumise au vote le 21 mai 2017.

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec :

Stéphane Pont, président sortant de la FCV, au 079 572 34 08

Stéphane Coppey, président de la FCV, au 079 290 92 40

Niklaus Furger, président de l'Union des Villes Valaisannes, au 079 436 51 53

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden
Viktoriastrasse 15
Postfach 685
3900 Brig

☎ 027 924 66 00
✉ info@fcv-vwg.ch
🏠 www.fcv-vwg.ch